

Les temps du social

Bulletin de l'APREHTS

Une bouteille à la mer

Depuis cinq ans ce bulletin paraît deux fois par an. Dix numéros ont été publiés et envoyés à environ une centaine de personnes. Certaines reçoivent ce bulletin depuis le début d'autres le reçoivent depuis peu. Mais ce qui caractérise l'ensemble des destinataires de notre bulletin c'est leur silence absolu. Du numéro 1 au numéro 10 nous n'avons reçu aucune lettre, aucun mail réagissant au contenu des articles publiés, aucune lettre aucun mail nous faisant des compliments ou des critiques. Bref nous avons l'impression de jeter des bouteilles à la mer et ces bouteilles se perdent dans l'océan. Le seul retour que nous ayons ce sont les enveloppes qui reviennent avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée ».

Aujourd'hui nous faisons une nouvelle tentative – désespérée ? – afin d'avoir une réaction des personnes recevant ce bulletin :

- Que pensez-vous de ce bulletin ?
- A-t-il une quelconque utilité ? Si oui en quoi ?
- Qu'avez-vous pensé des différents articles publiés ?
- Souhaitez-vous continuer à recevoir ce bulletin ?
- Pouvez-vous proposer des articles à publier, principalement des témoignages de travailleurs sociaux ?

Bien entendu nous n'allons pas menacer les personnes, qui ne se manifesteront pas, de cesser de leur envoyer le bulletin. Le risque est trop grand d'arrêter la publication de « Les temps du social » faute d'une seule réponse à cet appel.

Mais nous ne désespérons pas totalement : nous attendons votre opinion, vos suggestions, votre contribution à ce bulletin. Et même nous vous en remercions par avance !

Nous scrutons l'océan pour apercevoir l'arrivée de la première réponse à cette bouteille à la mer.

**Origine de la formation d'adaptation
des assistants de service social étrangers en France
(1973 – 1976)**

Une solidarité instituante

Cristina DE ROBERTIS

Remerciements

Avec cet article je souhaite rendre hommage à Geneviève MORINIERE, directrice de l'Ecole Normale Sociale jusqu'en 1981, elle est l'auteur principal des faits relatés, sans elle cette formation spécifique n'aurait jamais vu le jour. Qu'elle reçoive ici les remerciements de tous les assistants sociaux latino américains réfugiés en France à cette époque.

Je remercie l'Ecole Normale Sociale, et sa directrice Martine TRAPON qui a mis à disposition des archives soigneusement entretenues

Je remercie les protagonistes de l'époque qui ont partagé avec moi leurs souvenirs et dont les témoignages ont enrichi la recherche documentaire

Présentation

En France, la profession d'assistant de service social est réglementée. En effet, la loi N° 46-630 du 8 avril 1946, dans son article 1, stipule :

« Nul ne peut occuper un emploi d'assistante ou d'assistant de service social dans un service social public ou privé, ni prendre le titre d'assistante ou d'assistant de service social, ou tout autre titre pouvant prêter à confusion avec le titre susvisé s'il n'est pas muni du diplôme d'Etat exigé depuis le décret du 12 janvier 1932 ».

La durée des études était de 3 ans, mais elle pouvait s'assortir de dispenses partielles pour les candidats titulaires de « certains diplômes ou justifiant d'une durée suffisante de services sociaux »¹. Cette possibilité s'est appliquée aux professionnels titulaires d'un diplôme étranger jusqu'en 1976.

¹ Décret d 31 3 1951, J. O. du 1 4 1951

Or il existe aujourd'hui, pour les assistants de service social ayant un diplôme de service social étranger, la possibilité d'exercer en France. Deux régimes distincts sont établis l'un pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne et l'autre pour les personnes originaires d'autres pays. Pour les premiers une « attestation de capacité à exercer la profession en France » est délivrée après soit le passage d'une épreuve d'aptitude, soit d'un stage d'adaptation. Pour les seconds, un stage d'adaptation est prévu, il doit être validé et « donne lieu à la délivrance du diplôme d'Etat d'assistant de service social » français.²

Qui se souvient actuellement de la mise en place de cette « formation d'adaptation » ? Quelle situation a précédé sa mise en place, quelle stratégie d'acteurs l'a rendue possible ? Quelles mobilisations et quels efforts ont été déployés à l'époque ?

C'est cette histoire que je veux convoquer dans ce texte. Une histoire de solidarité, écrite par des personnes décidées à impulser le changement et à l'institutionnaliser. Une histoire qui est aussi la mienne. Je l'ai vécue dans mon parcours et j'en ai tiré de multiples enseignements et expériences. Une histoire portée par une Ecole de Service Social, l'Ecole Normale Sociale (ENS), par sa directrice, Geneviève MORINIÈRE et par son équipe dont je faisais partie.

Cette histoire fait partie de la mienne car je suis arrivée en France en 1967, avec un diplôme d'assistant social délivré en Uruguay, et avec 3 années d'expérience professionnelle dans une Caisse d'Allocations Familiales de Montevideo. En France je me trouvais sans possibilité d'exercer mon métier car non titulaire du diplôme français. Des petits boulots m'ont permis pendant un temps de survivre à Paris, mais le souhait de reprendre ma profession était présent. J'ai fait une première démarche auprès de l'ANAS où j'ai été accueillie chaleureusement et orientée vers diverses institutions : le Service Social d'Aide aux Emigrants, l'Ecole Normale Sociale, le Centre Française Minkowska... Ce dernier, un dispensaire d'Hygiène Mentale spécialisé dans le soin de personnes étrangères, était disposé à m'embaucher pour leurs consultations de migrants d'origine espagnole et portugaise, mais seulement à condition que je prépare le diplôme d'Etat français rapidement. L'Ecole Normale Sociale m'a permis d'étudier avec ses élèves pendant un an, a validé mon travail au centre F. Minkowska comme stage professionnel et m'a présenté aux épreuves du DEAS avec les étudiants en juin 1969. J'ai réussi l'examen et ses différentes épreuves. Je l'ai même très bien réussi classée 5^{ème} sur 232 reçus et 350 candidats présentés. Mais cette expérience m'a laissé un goût amer et un sentiment de disqualification et de non reconnaissance de mes acquis antérieurs. Néanmoins, malgré la difficulté de la langue, j'ai certainement bénéficié de ma bonne formation d'origine, complétée par une formation d'un an après mon diplôme aux Etats-Unis d'Amérique et de 3 ans d'exercice professionnel.

Cette histoire a été portée par l'Ecole Normale Sociale de Paris³ l'une des plus vieilles écoles de travail social, elle se crée en 1911 à partir des « Semaines sociales de France ».⁴ Forte de ses options humanistes et sociales, elle avait une longue

² Arrêté du 17 12 2004 relatif aux conditions d'accès à la profession d'assistant de service social

³ Site aujourd'hui à : 2 rue de Torcy 75018 PARIS

⁴ Voir : RATER-GARCETTE Christine *La professionnalisation du travail social, Action sociale, syndicalisme, formation 1880 – 1920* L'Harmattan 1996 (210 pages)

expérience d'accueil et de formation d'assistantes sociales étrangères. Avant 1957, sont déjà relevés des étudiantes « non métropolitaines » originaires d'Asie (Inde, Vietnam, Afghanistan), d'Afrique (Sénégal, Madagascar, Tunisie, Soudan, Dahomey...) et des ressortissants des départements d'outre mer (Martinique, Ile de la Réunion...). Plus tard, d'autres AS étrangères diplômées de leur pays d'origine ont été présentées au Diplôme d'Etat par l'ENS. Un tableau les répertorie :

Date d'obtention du DEAS	Nationalité	Diplôme d'origine	Années de préparation
1969	Argentine ⁵	Uruguay	1
1969	Allemande	Allemand	1
1970	Espagnole	Espagne	2
1971	Suisse	Suisse	1
1973	Belge	Belge	1
1974	Péruvienne	Pérou	1

L'ENS porte un fort intérêt depuis ses débuts pour l'Action Sociale en général et depuis les années 60, au travail social communautaire. Est-ce cette option et cette ouverture qui sont à l'origine de son investissement en faveur des collègues étrangères ?

C'est certainement l'engagement de Geneviève MORINIERE, directrice de l'ENS de 1963 à 1981, sa volonté et sa ténacité, qui ont rendu possibles les changements et la mise en place de la formation d'adaptation. G. MORINIERE a fait ses études à l'ENS et a passé son diplôme d'Etat en 1950. Très vite elle a suivi des sessions de perfectionnement professionnel au Case-Work et la formation de Cadre de Service Social à l'Institut de Service Social de Montrouge. Dès 1965 elle élargit son approche au travail social communautaire et le développe dans le cadre de l'ENS où elle organisera des formations en cours d'emploi, des séminaires, de la supervision, et des liens privilégiés avec les responsables des centres sociaux et les militants associatifs du quartier. Cette approche l'incitera à développer cet enseignement dans l'école et à s'entourer de personnes formées et compétentes dans cette méthode. L'option de travail social communautaire inscrit l'école dans le quartier (à l'époque le 11^{ème} arrondissement de Paris) et les étudiants seront formés à l'étude du territoire, à la collaboration partenariale, à la participation à des projets collectifs.

G. MORINIERE, très ouverte aux autres et s'enrichissant des différences, a toujours accueilli favorablement les étrangers qu'elle considérait comme un apport pour le service social. Son équipe de l'ENS a inclus plusieurs personnes d'origine étrangère dont des latino-américaines, parmi lesquelles j'ai eu l'honneur de figurer dès 1969. Après sa retraite en 1981, elle s'installe à Nantes, où elle s'est engagée en tant que bénévole, dans l'accueil et l'aide aux migrants. Elle a participé à la création de l'Association Santé Migrants de Loire-Atlantique dont elle fut Présidente de 1984 à 1988. Aujourd'hui, âgée de 90 ans, elle est toujours partie prenante de l'association. De la première réunion avec cette association elle écrit :

PASCAL Henri *Des syndicats féminins au service social : l'Ecole Normale Sociale (1911-1969)* Rapport de recherche CNRS/ Université de Provence, Aix en Provence 1983 (173 pages + annexes)

⁵ C'est moi !

« Je suis frappée par la diversité (que j'apprécie) des personnes conviées à cette réunion. Cela me réjouit car je retrouve là deux valeurs qui ont marqué ma vie professionnelle :

- « La vie associative » qui avait sa place dans la formation des assistantes sociales
- « le travail social communautaire » appelé aujourd'hui « Intervention sociale d'intérêt collectif » conduite par des coéquipiers aux savoir-faire différents, qui allaient mener là, ensemble, leur action.

Je reconnais déjà là que le travail en commun des professionnels de la santé et du service social s'avère absolument indispensable. »

Geneviève MORINIERE a été « ma » directrice, je lui dois beaucoup. J'ai été embauchée à l'ENS comme cadre pédagogique en septembre 1969, j'ai beaucoup appris à ses côtés. Je pense que nous avons toujours partagé les mêmes valeurs professionnelles d'ouverture aux autres, de promotion des personnes, de valorisation de l'effort collectif. J'ai été très sensible à ses vœux récents me disant : « Alors que cela vous encourage pour écrire, avec la même orientation ISIC. Nous sommes vraiment de la même nature « militante » quand on a des idées et un objectif « bien accroché ». »⁶

C'est cette nature et ces idées qui ont rendu possible le changement à cette époque.

1) Les contextes

Il me semble nécessaire de rappeler le contexte socio politique de 1973 - 1974 au début de cette histoire. Tout d'abord en Amérique Latine et ensuite en France.

En Amérique Latine la répression s'abat sur les forces progressistes et les mouvements révolutionnaires. Alors que certains pays sont toujours sous le joug de dictatures (Brésil, Bolivie, Paraguay), une série de coups d'Etat militaires va s'égrener dans le cône sud :

- L'Uruguay le 28/06/73 où le coup d'état fut suivi d'une grève générale de 10 jours et se conclut par encore plus de répression, de tortures et de la prison pour des centaines de militants
- Le Chili le 11/09/1973 voit le gouvernement socialiste de Salvador Allende, qui tentait d'instaurer des réformes populaires, être démis par le coup d'Etat du Général Pinochet. Le président Allende s'est suicidé sans se rendre, ses partisans sont emprisonnés, torturés, disparus...
- L'Argentine voit se pérenniser une situation de répression importante et de collaboration avec les dictatures dans la recherche et la liquidation des opposants réfugiés en Argentine. En 1976 un coup d'Etat militaire inaugurerait une des périodes les plus sanglantes de son histoire : 30 000 personnes disparues, des centaines de morts et d'incarcérés.

Le cône sud de l'Amérique Latine subit la répression coordonnée des dictatures. Le « Plan Condor » a été le nom du programme de collaboration et de participation des différents pays à la liquidation physique des opposants et des militants progressistes.

Cette répression généralisée a occasionné l'exil de très nombreuses personnes. Plusieurs centaines sont arrivées en France mais aussi dans d'autres pays européens et en Amérique du Nord.

⁶ Lettre du 24 février 2009

En France, c'est l'époque du Programme Commun qui lie le Parti Socialiste et le Parti Communiste Français avec un projet de gouvernement. M. François Mitterrand sera le candidat de ce regroupement dans la bataille pour les élections présidentielles de mai 1974. De ce fait, la situation chilienne de coup d'état, de répression, et la mort tragique de Salvador Allende ont eu une grande répercussion. « Et si notre avenir ressemblait à celui du Chili ? » L'identification avec ce futur possible en France a créé un élan de solidarité. Bernadette BLANC nous dit que : « *la brutalité des répressions en Amérique latine ont ému l'opinion publique française au delà de la gauche. De nombreux groupes, voire associations se sont mobilisés pour accueillir les exilés, faciliter l'obtention de logement, la recherche d'emploi. Il faut noter la mobilisation particulière des mairies et syndicats communistes.* »⁷

J'ai trouvé plusieurs exemples de mobilisation des travailleurs sociaux français pour la libération d'assistants sociaux prisonniers politiques en Uruguay et au Chili. Ainsi un « Appel à la solidarité » des étudiants et des AS de Montpellier⁸ : « *Nous demandons la solidarité avec le peuple chilien, la solidarité avec les assistants sociaux qui se trouvent sans travail ou emprisonnés pour le seul délit de défendre les principes qui orientent l'action du service social et avec les familles de ces professionnels qui ont été torturés ou fusillés par la répression militaire...* »

La revue Champ Social se fait aussi l'écho de la solidarité nécessaire avec les victimes travailleurs sociaux. Un article dénonce le sort fait à plusieurs professionnels du Chili, Argentine et Brésil. Il s'attarde sur le sort de « *Maria Teresa ALESSANDRO assistante sociale en Uruguay, 43 ans accusée d'avoir aidé les Tupamaros. Elle a été arrêtée le 21 février 1972 à Mercedes. Malgré l'absence de preuves concernant son éventuel soutien aux guérilleros, Maria ALESSANDRO a été soumise durant 24 jours à des tortures brutales.... Après avoir séjournée à la prison de Mercedes où elle fut soumise avec d'autres prisonnières à des traitements humiliants, elle fut transférée à la prison de femmes de Montevideo. Elle y attend toujours d'être jugée. Son état de santé serait gravement détérioré...* »⁹

En mai 1974 c'est M. Valéry Giscard D'Estaing qui sera élu Président de la République et il ouvre une période de gouvernement centriste qui aura à son actif plusieurs réformes importantes : la majorité légale à l'âge de 18 ans, la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

A cette époque le **service social français** est confronté à un double problème : améliorer les études et les exigences de formation, et fournir le personnel qualifié nécessaire aux très nombreux postes vacants, notamment en polyvalence de secteur.

⁷ Témoignage du 18 février 2009

Bernadette BLANC d'origine Belge, a vécu des longues années au Chili. Ayant un diplôme Belge, elle a passé le diplôme Français en 1973 alors qu'elle avait 14 ans d'expérience professionnelle. Comme Cadre Pédagogique de l'ENS elle s'est engagée à fond dans la mobilisation pour l'accueil des AS latino américaines en 1974. Elle a été la première responsable de la formation d'adaptation et a largement contribué à la conception et la mise en place du programme de cette formation.

⁸ *Appel à la Solidarité* Etudiants et assistants de service social réunis le mardi 25 juin au Centre régional d'études et de formation, Montpellier

⁹ FAUCOUP Yves *Maria Teresa Alessandro, trabajador social* Dans Champ Social, Revue mensuelle des travailleurs sociaux (page 18) N° 12 décembre 1974

L'après 1968 a vu la séparation des études d'infirmières et d'assistantes sociales dont la première année d'études était commune jusqu'à cette date. Les enseignements d'économie ont été introduits dans le programme. En 68 la profession s'était mobilisée pour améliorer la formation, élever son niveau et aussi sa reconnaissance. Les formations au service social de groupe et travail social communautaire sont réclamées. Un mémoire de fin de formation est revendiqué comme validation dans les épreuves du DEAS. Il sera obtenu douze ans plus tard, lors de la réforme du programme d'études de 1980.

La mise en place de la polyvalence de secteur se généralise à partir 1964¹⁰ et elle se heurte au manque de professionnels qualifiés. De ce fait, des nombreux postes étaient vacants. Les centres de formation ont augmenté leur nombre d'étudiants, d'autant plus que depuis 1972 les études ont été subventionnées par l'Etat. Mais il faut bien 3 ans pour former au diplôme!...

2) Les réfugiés politiques latino américains

Les réfugiés politiques affluent en Europe. Certains c'étaient déjà expatriés et ont suivi l'exode dans différents pays au fur et à mesure des coups d'état. Ainsi une uruguayenne partie un peu avant le coup d'état au Chili, après réfugiée en Argentine et ensuite arrivée en Europe après 3 ans d'errance pour conclure son périple en France. Plusieurs centaines sont arrivées en France. Dès la fin 1973 sont arrivés les premiers uruguayens et chiliens, aussi des brésiliens. Les argentins ne viendront que deux ans plus tard. Ils arriveront par vagues successives jusqu'au début des années 1980.

Parmi eux plusieurs dizaines d'assistants de service social diplômés, praticiens ou enseignants. Les assistants sociaux latino américains arrivés en France sont pour la plupart des professionnels expérimentés avec plusieurs années d'exercice professionnel. Ils sont porteurs d'un diplôme universitaire en service social obtenu après 4 ou 5 ans d'études après le baccalauréat. Leurs études se concluent par un mémoire de recherche qui valide leur parcours et octroie le diplôme. Ils ont une formation approfondie à la méthodologie en service social, notamment en travail social de groupe et communautaire. Certains réfugiés étaient des enseignants de service social dans leur pays et leurs écoles avaient été fermées par la dictature. Bref ils étaient porteurs de tout ce que le service social français souhaitait sans pouvoir encore y accéder.

« Outre l'aspect de solidarité humaine, un élément a déclenché la mobilisation de certains A.S. en France, à savoir la valeur des diplômes Sud Américains. En effet les études s'y déroulaient dans le cadre universitaire avec Bac plus 4 ans ou 5 ans. Or ces diplômés arrivaient avec un très solide bagage en méthodologie du travail social, alors qu'en France celle-ci était peu développée, peu valorisée par les tutelles qui considéraient à l'époque que le diplôme d'AS n'était guère à un niveau plus élevé que Bac plus 3 voire Bac plus 2. Les AS latino exilés ont été perçus comme un enrichissement possible pour la profession des AS. »

¹¹

¹⁰ Décret du 30 juillet 1964

¹¹ Bernadette BLANC témoignage cité

Mais ces collègues ont tout perdu, ils ont beaucoup voyagé, n'ont pas d'attaches en France, pas de ressources et certains ont subi les atrocités de la persécution et sont souvent séparés de leurs proches. De plus la connaissance de la langue leur pose des problèmes de communication avec le milieu professionnel français.

Face à ce problème professionnel, humain et politique quelles solutions ??

3) La mobilisation solidaire

L'accueil et la coordination des efforts

Début 1974 nous avons reçu à l'ENS les premières collègues latino américaines arrivés en France. Geneviève MORINIERE se souvient :

« L'histoire commence en 1974... Février ou mars... Un téléphone d'une ancienne élève de l'ENS, permanente à l'Association Nationale des Assistants Sociaux (ANAS). Elle me demande de recevoir 2 collègues chiliennes enseignantes à l'université de Valparaiso, réfugiées politiques, sans ressources et sans travail. Elle ajoutait : « vous cherchez des enseignants en travail social... » Ce fut notre premier contact avec ces collègues. Vous vous souvenez, nous les avons reçues ensemble avec Bernadette Blanc. Margarita¹² avait déjà été accueillie en stage dans un Service Social d'une Mairie de la Région Parisienne. La conclusion de notre rencontre, à la fin de notre entretien très confraternel : nous pouvons vous accueillir pour un temps de formation afin de faciliter votre adaptation en France, mais... sans savoir où mènera cette initiative. L'information concernant notre accueil est passé, par l'ANAS, à d'autres collègues Latino américaines. En quelques semaines sont arrivés d'autres chiliens, brésiliens et argentins jusqu'à former un groupe de 17. »

Cet accueil a mobilisé plusieurs associations comme l'atteste le compte rendu publié dans la Revue Française de Service Social¹³ :

« Le 25 mars dernier l'ANAS a eu le premier contact avec nos collègues chiliennes. Celles-ci étaient envoyées en particulier par le Service social d'aide aux émigrants (SSAE) et l'association d'accueil aux médecins et personnels de santé, réfugiés en France, dans le but de leur trouver rapidement un travail rémunérateur. Certains avaient charge de famille et leur connaissance de la langue française était insuffisante pour toute insertion professionnelle immédiate. »

Très rapidement, dès le 3 mai, une réunion de coordination sur ce sujet a eu lieu au SSAE.¹⁴ Y ont participé en outre l'ANAS, l'ENS, l'Ecole des Surintendantes (actuellement ETSUP), et des assistants de service social françaises et chiliennes. Après un tour de la situation les présents constatent que « *alors que le service social français cherche à développer sa méthodologie, notamment groupes et communauté, à progresser dans la conceptualisation pour améliorer son enseignement, n'aurait il pas avantage à s'ouvrir aux apports de service social*

¹² Margarita Gutierrez, sera par la suite Cadre Pédagogique à l'ENS pendant des longues années jusqu'à son retour au Chili

¹³ La Revue Française de Service Social, *Nos collègues chiliennes et chiliens en France*, N° 104 4^{ème} trimestre 1974

¹⁴ Compte rendu de la réunion du 3 mai 1974 au SSAE *Problème des assistantes sociales chiliennes réfugiées en France*

chilien. Il est observé que certains collègues latino américains sont très appréciés dans l'enseignement ».

De cette réunion il ressort deux décisions qui vont orienter l'avenir. Tout d'abord une répartition des tâches :

- Une assistante sociale chilienne fera le lien entre ses compatriotes et les institutions présentes et sera référent pour elles
- L'ANAS et l'Ecole des surintendantes s'occupent de la recherche de travail
- Le SSAE des questions financières et réglementaires
- L'ENS informe les autres écoles de la région ainsi que le Comité d'Entente des Ecoles de Service Social (CEESS) et diffuse les conditions sur la constitution du dossier et les assouplissements d'études possibles pour présenter le Diplôme d'Etat français.

Ensuite il est décidé d'effectuer une démarche auprès du Ministère de la Santé et Sécurité Sociale pour poser le problème de ces professionnels et demander la révision de la réglementation en vigueur.

Pour ces assistantes sociales étrangères, les problèmes posés sont de divers ordres. Tout d'abord, la nécessité d'avoir des ressources immédiates pour survivre. Certains collègues travaillent comme femme de ménage, font des petits boulots divers. Mais cela ne les aide guère pour améliorer l'autre problème qui est le maniement de la langue française, indispensable pour exercer et notamment le langage technique professionnel. Ensuite il y a leur accès au diplôme d'Etat pour lequel il faut se former, faire des études complémentaires et passer le diplôme actuel si une modification de la réglementation plus favorable n'est pas obtenue.

L'alerte du milieu professionnel

Diverses actions coordonnées se mettent en place.

Les Cadres pédagogiques de l'ENS et 2 assistantes sociales de la CIMADE¹⁵ ont écrit, début juillet, un communiqué « A propos de la situation des assistants et assistants de service social chiliens... », qu'ils ont adressé largement aux professionnels et qui a fait l'objet d'une publication dans les Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH) et dans la Revue Champ Social¹⁶.

« Une quinzaine de AS chiliens se sont réfugiés en France depuis le coup d'Etat qui eut lieu au Chili en 1973. Il nous semble important que leur situation et les questions qu'elle pose à la profession soient communiquées à l'ensemble des professionnelles de service social. »

Après une présentation de leur situation suit **une argumentation** qui aborde les points suivants :

- Les efforts déployés sont insuffisants, les collègues n'ont pas de travail dans le secteur social

¹⁵ Il s'agit de S ROUX, C ZIMMERMANN et B BLANC pour ENS (moi à l'époque j'étais absente pour congé maternité) et MC PROST et M PELLERIN pour la CIMADE

¹⁶ Champ Social, revue mensuelle des travailleurs sociaux N° 10 Août - Septembre 1974

- Le service social français se prive des compétences de personnes alors qu'il y a une forte demande de professionnels et de postes non pourvus
- Leurs compétences seraient un apport pour le service social français notamment dans cette période de recherche « *que l'on songe particulièrement à la méthode dite « d'action sociale intégrée » mise en œuvre, débattue, critiquée en Amérique latine et qui pourrait éclairer l'actuelle recherche sur les moyens d'intervention en service social* »
- Ces professionnels seraient très utiles à la France dans le secteur d'aide aux migrants.

Et des propositions : mise en place d'un « *système d'équivalence de diplôme après une période de 6 mois de travail sous la responsabilité d'un service social, suivi d'un contrôle oral ou écrit sous forme de rapport professionnel en législation et institutions françaises.* »

Et se conclue par un appel : « *Notre profession qui a toujours revendiqué une finalité de justice et d'accueil n'a-t-elle pas là l'occasion de démontrer la cohérence de ses principes et de ses actes ? Qu'en pensez-vous ? Écrivez nous.* »

Cet appel a reçu la réponse d'une vingtaine de lettres et contacts. Ce faible nombre a beaucoup déçu les signataires à l'époque.¹⁷

Les positions syndicales

Les syndicats ont été saisis par divers canaux. Leurs adhérents travailleurs sociaux, les institutions engagées dans la coordination pour venir en aide aux réfugiés, l'appel des cadres pédagogiques... Ils se sont rapidement prononcés favorablement en vue de trouver une solution.

Le 13 juin 1974, l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (UGICT) CGT publie une déclaration dans laquelle est affirmé :

« La CGT inscrit dans ses principes de lutte la reconnaissance de droit pour tous les travailleurs étrangers d'exercer leur profession avec les mêmes garanties que celles accordées aux travailleurs français... C'est sur ce principe que le Comité de Coordination des Assistantes Sociales se détermine en faveur de la possibilité pour les assistantes sociales étrangères d'exercer en France. Mais l'équivalence du diplôme d'Etat français devra être garantie par la possession d'un diplôme d'état du pays d'origine et la réussite à l'examen d'une fin de stage d'adaptation linguistique, pratique et théorique d'une durée de 6 mois environ portant plus particulièrement sur la législation et les institutions françaises. »

Plus loin la déclaration s'inquiète « *L'emploi de ce personnel étranger ne peut et ne doit en aucun cas être considéré comme une réponse aux carences du service social et aux difficultés actuelles de recrutement, mais cet apport dans une équipe de travail devrait être source d'enrichissement et d'évolution dans la profession.* »

Les assistants sociaux syndiqués à l'UGICT CGT du Val de Marne, de leur côté, ont publié une résolution le 18 septembre 1974 dans laquelle ils déclarent :

¹⁷ Voir paragraphe « Des résistances et des tensions » page 14

« Considérant que ces collègues (latino américaines) sont titulaires du diplôme d'Etat chilien, de valeur scientifique et technique supérieur à notre diplôme d'Etat français,

Demandent :

L'organisation immédiate de stages d'adaptation... conclus par un examen de fin de stage leur donnant avec leur diplôme d'état l'équivalence du diplôme français qui leur permettra d'apporter dans nos équipes de travail un enrichissement et des éléments d'évolution nécessaires à notre profession. »

La CFDT, Fédération Nationale des Syndicats des Services de santé et services sociaux, écrit à B. BLANC le 17 juillet 1974. Ils proposent :

« La seule solution qui puisse permettre de remédier à cette situation me semble être une intervention auprès du Ministère pour que nous puissions obtenir une équivalence du diplôme. En effet la formation qui leur est dispensée au Chili est un argument de poids car elle est supérieure à celle qui est dispensée actuellement en France. »

Ces différentes prises de position montrent qu'un consensus se crée autour de plusieurs arguments :

- La formation au Chili est supérieure à celle dispensée en France
- Les professionnels français pourraient mettre à profit les compétences de ces étrangers
- Une formation d'adaptation est nécessaire, elle serait centrée sur la langue, la législation et les institutions sociales françaises, d'une durée de 6 mois
- Elle aboutirait soit à une équivalence du diplôme soit à une autorisation d'exercer.

La première interpellation des pouvoirs publics

Dès le 14 juin 74, l'ANAS écrit une lettre au Directeur de l'Action Sociale au Ministère de la Santé Publique et la Sécurité sociale M. RAMOFF, signée de sa présidente J. MULARD. Elle lui fait part des difficultés qui rencontrent les assistants sociaux étrangers en France du fait qu'ils ne peuvent exercer avec le diplôme de leur pays d'origine et qu'ils n'ont pas accès à la formation en cours d'emploi, lorsqu'ils obtiennent un travail, pour préparer les épreuves du diplôme. Et demande *« qu'une Commission ministérielle soit rapidement mise en place pour étudier l'ensemble des dispositions qui pourraient être pris en leur faveur. »* Et l'ANAS apporte un argument inédit car elle propose : *« ses mesures pourraient s'inspirer de travaux de la Commission des Communautés Européennes, l'ANAS y ayant participé elle sera prête à faire part à cette commission ministérielle des diverses modalités qui ont été envisagées. »*

En effet, cette argumentation européenne sera de poids, elle stipule :

« Les dispositions préconisées par la Commission des Communautés Européennes en faveur des assistants étrangers, et retenues également par la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux, sont les suivantes :

- *Le dossier de l'Assistant de service social étranger est soumis à une Commission ministérielle qui décide **d'accorder une équivalence** avec le*

diplôme d'état en vigueur dans le pays d'accueil, sous réserve que son diplôme ait été reconnu d'un niveau satisfaisant

- *L'intéressé peut alors exercer la profession d'Assistant de service social sans être obligé de passer les épreuves du diplôme d'état du pays d'accueil*
- *Toutefois, pendant une année il exerce comme Assistant de service social stagiaire placé sous la responsabilité conjointe du service qui l'emploie et d'une école de Service social. Pendant cette période, éventuellement renouvelable, il doit en effet acquérir une connaissance parfaite de la langue, de la psychologie, des institutions et de la législation du pays d'accueil*

L'autorisation d'exercer de plein droit la profession d'Assistant de Service Social est délivrée après vérification de l'acquisition de ces connaissances. »¹⁸

Cette position européenne sera reprise dans les argumentaires auprès des pouvoirs publics et dans les propositions de formation d'adaptation.

D'ailleurs Geneviève MORINIERE écrit une lettre à M. LENOIR Secrétaire d'Etat à l'Action Sociale et à la Réadaptation, Ministère de la Santé le 11 juillet 1974, où elle dit :

« Depuis des nombreuses années, nous préparons au diplôme d'Etat des assistants sociaux étrangers. Notre expérience nous amène à considérer cette procédure trop coûteuse psychologiquement et financièrement pour les candidats et les établissements d'enseignement. De plus, elle est souvent peu justifiée étant donné le niveau de formation de bon nombre d'entre eux. Nous souhaitons qu'une mesure plus simple soit étudiée par vos Services, mesure qui, nous le savons, requiert une intervention de type réglementaire. »

Les propositions qui figurent dans cette lettre reprennent en partie les arguments européens à savoir :

- Constitution d'un dossier comparatif entre le programme de formation du pays d'origine et le programme français
- Un stage de 6 mois de travail sous la responsabilité d'un service employeur
- Une évaluation finale aboutissant à l'autorisation d'exercer.

Prudente, elle ajoute « les modalités et contenus de l'évaluation sont à étudier ».

Le lendemain elle enverra copie du dossier et de la lettre au Ministre, au Directeur régional de l'Action Sanitaire et sociale (M. ASSATHIANY) et à la Conseillère Technique du Ministère de la Santé (J. BONNEAU), qu'elle connaît bien et qui font partie de son réseau.

Très rapidement l'ENS est contactée par M. PONS en qualité de Ministre Plénipotentiaire Bénévole du Ministère de la Santé chargé d'étudier le problème et faire des propositions. Il recevra la directrice de l'ENS lors d'un entretien (S/D). Le 6 novembre elle le remercie de son accueil et lui transmet par écrit les propositions évoquées ensemble: « soit une autorisation d'exercer mais ceci nécessite un texte réglementaire et il semble qu'il y ait quelques obstacles... Soit le Diplôme d'Etat de service Social Français mais l'expérience que nous avons-nous

¹⁸ La Revue Française de Service Social N° 104, 4^{ème} trimestre 1974

montre qu'il est difficile à des étrangers de faire face aux exigences des deux épreuves écrites en un temps limité. Faudrait-il envisager des épreuves écrites un peu différentes de celles du diplôme d'Etat français ? »

C'est la première fois que la perspective d'un autre type d'examen pour obtenir le Diplôme d'état français est mentionnée.

La mise en place de la formation

Dans la même lettre à M. PONS, Geneviève MORINIERE l'informe que l'ENS a pris la décision d'assurer la préparation des assistants de service social latino-américaines quel que soit l'issue réglementaire.

Alors la formation s'organise. Elle est exigeante, elle se heurte à de nombreux obstacles qui seront un à un résolus en totalité ou en partie.

Les difficultés

La première est financière. L'ENS inclut le groupe de latinos américains dans son effectif global d'élèves lors de sa demande de subventions, mais sans assurance qu'ils seront pris en compte. Elle diminue de moitié les frais d'inscription de ces assistantes sociales (par rapport aux frais facturés aux élèves) et établit des modalités de paiement au cas par cas. Elle recrute des professionnels et des enseignants bénévoles et implique fortement ses cadres pédagogiques dans l'enseignement. Elle compte aussi avec la collaboration d'autres écoles, notamment un professeur de l'Ecole Pratique de service social (« Montparnasse ») qui fera l'entraînement à la langue française professionnelle.

La seconde difficulté, en relation avec la première, est la recherche des stages rémunérés.

Il y a, en effet, les difficultés financières des assistantes sociales latino américaines elles mêmes. Là aussi la mobilisation est importante. Des bourses sont obtenues pour certains. Après sollicitation, le Ministère des Affaires sociales accorde un complément de bourse pour frais divers de 500 F par personne, une partie servira à payer l'inscription à l'ENS (réduite de moitié). Certaines, une minorité, ont trouvé un stage rémunéré. Le Directeur de l'Action Sociale fera une lettre à la directrice de l'ENS afin de faciliter les démarches auprès des services et lever les réticences. Il affirme :

« En ce qui concerne plus particulièrement les assistants sociaux chiliens dont vous avez évoqué la situation matérielle, je suis disposé à intervenir auprès des organismes où ils effectuent des stages afin que ces derniers soient rémunérés. Je ne verrais pas d'inconvénient à ce que ces assistants sociaux étrangers trouvent un employeur qui accepterait de continuer à les rémunérer comme auxiliaire sociale pendant la durée de leur formation, moyennant un engagement de leur part de travailler en qualité d'assistant de service social après l'obtention du diplôme d'Etat. »

Certaines institutions s'engagent dans ce sens et Mme de GIVRY de l'ANAS n'arrête pas ses efforts. Mais certains employeurs potentiels souhaitent recevoir directement une lettre officielle du Ministère avant tout recrutement. Une lettre dans ce sens

figure dans les archives, celle adressé par la Direction de l'action sociale, à Monsieur le Ministre des Postes et Télécommunications le 15 janvier 1975.

Petit à petit et grâce à des nombreux efforts et l'activation des réseaux personnels et professionnels, les problèmes financiers se résolvent et permettent aux collègues de s'investir dans la formation d'adaptation.

Un programme adapté

Quel programme de formation pour des professionnels étrangers munis d'un diplôme et souvent avec une expérience professionnelle de plusieurs années ? L'ENS, comme nous l'avons vu plus haut, avait déjà une expertise dans ce domaine. Jusqu'alors les AS étrangères s'inscrivaient dans les groupes d'étudiants en place et suivaient sélectivement certains cours en fonction de l'appréciation de leurs besoins individuels. Mais c'est la première fois qu'elle organise une formation pour un groupe de cette importance.

Nous avons travaillé avec Bernadette BLANC et d'autres collègues à la mise en place d'un programme orienté par deux principes de base :

- La reconnaissance du caractère international de la profession de service social, donc de la transposition possible de la méthodologie d'intervention dans différents pays du monde
- La compréhension nécessaire, pour travailler, du milieu social et culturel du pays d'exercice.

Ce programme avait comme objectif de « donner aux travailleurs sociaux étrangers des outils leur permettant rapidement de connaître concrètement et d'utiliser les structures du service social en France »

Malgré l'incertitude sur à quel type d'examen les candidats de ce premier groupe seront soumis, le programme comporte les matières suivantes¹⁹ :

PLAN D'ETUDES

- 1) Droit Civil, administratif, public (les institutions qui s'y rattachent)
- 2) Législation sociale et du travail (les institutions qui s'y rattachent : aide sociale, sécurité sociale, CAF, Assedic, etc.)
- 3) Organisation du Service Social en France, historique et situation actuelle
- 4) Etude de cas et pratique professionnelle
- 5) Institutions sanitaires (psychiatrie, tuberculose, PMI, Hôpital)
- 6) Entraînement à l'expression écrite et orale

Les professionnels participent aux contrôles continus écrits et oraux des étudiants de 3^{ème} année en vue d'établir le livret scolaire, mais bénéficient des facilités spéciales : remise des travaux à l'avance, écrits effectués à domicile... censés les aider à

¹⁹ Archives ENS, note : Assistants sociaux étrangers diplômés de leur pays d'origine – projet de scolarité complémentaire pour les collègues étrangères en vue 1) d'une autorisation d'exercer en France ou 2) de préparer le diplôme d'Etat de service social (session juin 1975)

compenser le handicap de l'expression écrite en français. Ils participent aussi à l'entraînement aux épreuves du diplôme d'Etat au cas où ils auraient à passer le même examen que les étudiants.

Les stages, d'une durée minimale de trois mois à mi temps, doivent permettre une approche du service social en France et un contact professionnel direct avec au moins 2 des principales institutions sociales : sécurité sociale, CAF, Assedic, DASS, Hôpitaux, Hygiène Mentale, etc. Les stages ont pour objectif de situer le service social en France, les structures et institutions avec lesquelles il est en contact.

Ce programme se déroule au cours de l'année scolaire 1974 – 1975, sans aucune certitude quant aux modalités de certification. Plus la date des examens est proche, plus la réponse à cette question posée depuis le départ devient urgente : quelle validation de leur diplôme, comment obtenir une autorisation d'exercer ?

4) Le processus d'institutionnalisation

L'élargissement du problème

Dès le départ l'ENS a souhaité dépasser le cadre des seuls assistants sociaux latino américains. Très rapidement elle parlera de professionnels « étrangers » quelque soit leur nationalité ou l'origine de leur diplôme. Les questions se posaient donc plus largement que pour le seul premier groupe reçu en 1974, et exigeait non pas une mesure d'exception mais une mesure générale applicable désormais à tous.

Les **arguments** mis en avant sont, comme exprimé plus haut, de trois sortes :

- Le bon niveau d'études des collègues étrangers, parfois supérieur à celui de la France
- Le besoin de professionnels qualifiés vu le nombre de postes vacants
- Les positions prises par l'Europe pour assurer la reconnaissance des diplômes et la circulation des personnes

Mais les décisions nécessaires, obligatoirement réglementaires, ne suivent pas. En mai 1975 alors que la formation fonctionne depuis plusieurs mois et que l'examen du diplôme d'Etat approche, rien n'a bougé.

Un tournant clé

C'est alors qu'une lettre décisive sera envoyée le 15 mai 1975 à Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Action Sociale et à la Réadaptation, Ministère de la Santé. Cette lettre porte la signature de la présidente de l'ANAS (J. MULARD), la secrétaire de l'UGICT-CGT (S. GRZYBOWSKI), la déléguée du SACER – CFDT (moi) et de la directrice de l'ENS (G. MORINIERE). Voici des extraits de cette lettre :

« Sans vouloir apporter de modification à la réglementation actuelle du diplôme d'Etat, il nous semble possible de prendre des dispositions qui reconnaîtraient leur qualification professionnelle.

Les cosignataires de cette lettre proposent, dans une optique qui reconnaît la formation et le diplôme d'Etat acquis dans leur pays d'origine :

- *Un stage théorique et pratique d'adaptation aux structures et à la pratique du service social français. Ce stage devrait porter sur une connaissance de la langue, des aspects culturels, sociaux et politiques de la société française, du droit, de la législation et des institutions sociales*
- *Un contrôle de fin de stage donnant lieu à une validation du titre d'origine permettant l'exercice de la profession en France.*

Vous n'êtes pas, Monsieur le Ministre, sans connaître la situation d'un groupe d'assistants sociaux latino-américains qui donne à notre lettre une actualité pressante.

Ceci nous amène donc à vous demander la réunion dans les délais les plus brefs – la première quinzaine de juin – du Conseil Supérieur de Service Social portant cette question à l'ordre du jour. »

Les représentants des 4 organisations signataires seront reçus le 13 juin 1975 par M. RAMOFF, Directeur de l'Action Sociale, pour traiter cette question. Cette réunion est restée dans les mémoires comme un tournant important.

Geneviève MORINIERE s'en souvient :

« Au Ministère ... nous sommes reçues par le Directeur de l'Action sociale, avec un peu d'humour, après les présentations des interlocutrices (il dit) : « Ce n'est pas habituel qu'une directrice soit accompagnée de syndicalistes... ». L'accueil est positif. Nous sommes entendues. Je crois même que dès ce premier entretien il est question d'un projet de texte officiel pour faciliter la formation et le travail professionnel de ces collègues réfugiés politiques. Et nous sommes invitées à participer à la rédaction de ce texte. »

Bernadette BLANC dans son témoignage rappelle cette réunion à peu près dans les mêmes termes :

« C'est avec la directrice de l'ENS, la déléguée CFDT et moi-même que nous nous sommes présentées au Ministère à Monsieur RAMOFF, Directeur de l'Action Sociale, pour le convaincre de l'utilité du projet pour le développement de l'Action Sociale et du Service social. Il n'a pas manqué de nous faire remarquer son étonnement devant la composition de notre délégation. Il a apporté une bonne écoute au projet. »

Le compte rendu de cette réunion a été rédigé par B. BLANC. Il en ressort la préoccupation du Ministère de « ne pas mettre en place une validation inconditionnelle », d'éviter de se trouver « inondé d'AS belges, anglaises ou hollandaises qui ont actuellement des difficultés d'emploi chez eux », de « veiller au niveau d'études afin de ne pas dévaloriser le DE français ». Malgré ces réticences « il serait possible d'envisager l'étude d'un DE de type différent pour les étrangers déjà diplômés de leur pays, un DE qui pourrait s'appeler C. »²⁰ C'est cette orientation qui sera finalement retenue. Un travail se met en place, les 4 délégations vont « fournir un dossier comportant une analyse des textes en vue d'un DE « C »

²⁰ Deux formes de DEAS existaient en France à l'époque. Le diplôme A, majoritaire, pour les étudiants se destinant à exercer en France, et le diplôme B destiné à former les travailleurs sociaux des anciennes colonies et des DOM et TOM, pour travailler hors de France métropolitaine.

et un projet de contenu de formation. Ce dossier destiné au Ministère sera ensuite soumis pour avis au Conseil Supérieur en Service Social.

Des réticences et des tensions

Le Conseil Supérieur en Service Social ne se réunira finalement que le 24 septembre 1975. Mais, au grand étonnement de G. MORINIÈRE, il comporte à l'ordre du jour dans la rubrique « Diplôme d'Etat » le libellé suivant : « *le problème des assistants sociaux chiliens* ». Or, depuis le début l'ENS s'est efforcé d'élargir la question à l'ensemble des AS étrangers. Elle écrit à la présidente du Comité d'Entente des Ecoles de Service Social, le 9 septembre, en insistant : « *Bien que je ne sois pas membre du Conseil Supérieur, mais puisque je suis, en partie, à l'origine de cet ordre du jour, je tiens à vous faire connaître que je déplore vivement cette formulation étroite du Ministère pour présenter le problème des assistants sociaux étrangers diplômés de leur pays d'origine et des conditions, à étudier, dans lesquelles ils devraient pouvoir exercer en France.* »

Alors que les documents d'archives étudiés laissent apparaître un certain consensus des acteurs institutionnels et des personnes impliquées, les témoignages des protagonistes montrent qu'il existait bien des tensions et des résistances importantes au niveau de la profession dont cet intitulé de l'ordre du jour du CSSS est l'une des manifestations.

Le seul document où les réticences du corps professionnel sont évoquées est une lettre aux collègues qui se sont manifestées après le communiqué paru dans les ASH et autres revues professionnelles²¹. Dans ce courrier, sans date mais qui doit vraisemblablement correspondre à la rentrée scolaire 1974 (septembre ou octobre), signé par les cadres pédagogiques de l'ENS, parmi lesquels je figure, et les AS de la CIMADE, les signataires font le point de l'avancée de la situation et constatent :

« *Depuis juillet, aucune évolution du problème. Les arguments le plus fréquemment opposés sont la crainte d'une dévalorisation du diplôme français et la crainte de saturer notre marché du travail professionnel. ... L'argument le plus important semble-t-il, bien qu'il ne soit pas invoqué officiellement dans la profession, est celui de l'engagement politique de ces Assistants Sociaux.... Ces derniers mois, nous avons donc pris conscience de façon plus aiguë du caractère fermé de notre profession....* »

Les témoignages recueillis évoquent avec force cette question. Ainsi Bernadette BLANC dit que « *encore fallait-il convaincre les professionnels, et leurs organismes représentatifs comme l'ANAS, d'ouvrir l'accès à la profession sans créer un diplôme au rabais. En effet, les instances professionnelles redoutaient beaucoup tout ce qui aurait pu dévaloriser le titre d'AS, comme par exemple un statut d'AS auxiliaire. Elles appréciaient avec fierté le fait que, comme les médecins, l'exercice professionnel était interdit à toute personne ne possédant pas le diplôme français d'assistant de service social.* »

²¹ Voir page 9

Jacqueline BONNEAU, alors inspectrice technique et pédagogique des écoles de Service social, au Ministère de la santé, Secrétariat d'Etat à l'Action sociale et à la Réadaptation, est encore plus formelle : « *Je peux assurer que ce fut une difficile bataille à gagner, que de solidarité il n'y avait qu'à l'ENS, et que je (« nous » avec la Direction de l'Action Sociale) me suis heurtée à l'hostilité du corps professionnel qui s'opposait farouchement à toute adaptation ; plus régalien encore que le législateur : point de salut hors d'un DEAS avec exactement les épreuves réglementaires, au terme de 3 années d'études ad hoc.* »²²

Vers une nouvelle réglementation

Le Conseil supérieur de service social

La réunion du Conseil Supérieur a été difficile, mais je n'ai pas trouvé trace écrite dans les documents de l'ENS. Jacqueline BONNEAU y a joué un rôle prépondérant. Elle était acquise à la cause des assistants sociaux étrangers, elle a facilité les décisions et la mise en œuvre. Elle fait partie des « petites mains » professionnelles qui ont réussi à faire basculer la décision. Même si la Direction de l'Action sociale était acquise au changement, rien n'aurait pu se concrétiser sans l'avis favorable du CSSS. C'est J. BONNEAU qui a défendu le dossier à la réunion du 24 septembre 1975. Elle se souvient :

« La section internationale du Conseil supérieur de Service social a eu une place importante. Réunie pour l'occasion, présidée par le Président LAROQUE, qui n'était pas immédiatement convaincu. (Je me souviens) de cette séance mémorable où j'ai soutenu ce « dossier », études comparatives à l'appui. C'est à ce moment que cela c'est joué. Je me souviens en particulier d'Etiennette CHOUFFIER, alors présidente de l'ANAS qui au fur et à mesure de ma présentation acquiesçait. Ce fut un vrai débat que j'ai du soutenir. Je revois encore, sortant de la salle de commission, mon retour à mon bureau, marchant dans les longs couloirs du Ministère, entourée par RAMOFF et par le sous-directeur qui me félicitaient avec quasiment de l'admiration car aucun haut fonctionnaire ne se permettait de s'adresser ainsi au Président LAROQUE et de le contredire le cas échéant. »²³ Et encore « cela aussi fait partie de ma propre histoire et c'est un bon souvenir, souvenir d'une conquête d'une avancée importante. »

Le Conseil supérieur a rendu un avis favorable. Dans une lettre au Directeur Général de l'Action Sanitaire et Sociale, M. SELLIER, G. MORINIERE bat le fer tant qu'il est chaud :

« Je sais que le problème de nos collègues étrangers diplômés de leur pays d'origine a retenu l'attention des participants et que le principe de modifier le texte du Diplôme d'Etat de Service social semble acquis en leur faveur. » Mais le temps presse, le premier groupe de formation d'adaptation a terminé sa préparation et on ne sait toujours pas à quelle épreuve les présenter. Donc elle insiste « *Pouvons-nous espérer que le texte sera définitif en novembre ? C'est notre vœu à tous devant les difficultés auxquelles nous collègues étrangers ont à faire face depuis 18 mois ...* »

²² Courriel du 21 janvier 2009

²³ Courriel du 24 avril 2009

Les nouveaux textes officiels

Les textes officiels paraîtront en janvier 1976. Ils stipulent une nouvelle modalité d'accès au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service social français. Ce n'est pas une reconnaissance ou une autorisation d'exercer, mais un cursus et une épreuve différente pour accéder au même diplôme.

Le Décret N° 76-53 stipule que : « un diplôme d'état d'assistant de service social, ... est délivré ... aux titulaires d'un diplôme étranger de service social, reconnu par arrêté du ministre de la santé, qui ont satisfait aux épreuves de contrôle sanctionnant une formation d'adaptation dans des conditions fixées par arrêté du ministre de la santé. » Signé par le Premier Ministre Jacques CHIRAC et le Ministre de la Santé Simone VEIL.

L'Arrêté daté du 19 janvier 1976 instaure une formation d'adaptation pour les titulaires de diplômes étrangers. Mais exige que les diplômes étrangers de service social soient reconnus par le Ministère de la Santé, après consultation du conseil supérieur de service social. Ceci entrainera une procédure assez complexe de comparaison des programmes d'études avant agrément, mais permettra à la profession d'être rassurée quant au risque de dévalorisation du diplôme. Le contenu, la durée et les modalités de la formation reprennent les propositions de programme de l'ENS. L'épreuve retenue sera un « rapport de stage approfondi ».

L'objectif des épreuves est « d'apprécier l'adaptation du candidat aux exigences de l'exercice de la profession d'assistant de service social en France, et de prendre la mesure des connaissances qu'il doit avoir du droit, de la législation et des institutions sociales françaises ainsi que sa compréhension du contexte socioculturel français. Elles doivent permettre également d'appréhender la facilité du candidat à s'exprimer en langue française et à comprendre cette langue. »

Après la parution des textes, dès septembre 1976, d'autres écoles ouvriront aussi des groupes de formation d'adaptation pour les diplômés étrangers.

L'ENS poursuivra, jusqu'à aujourd'hui, cette formation pour les AS étrangers dont elle a été l'artisan.

5) La mise en œuvre de la formation

Le premier groupe

Formé depuis le début de cette histoire, le premier groupe a inauguré le premier diplôme d'adaptation en novembre 1976. Ils ont tous réussi brillamment l'épreuve consistant en un entretien sur l'expérience professionnelle et un entretien de soutenance du « rapport de stage approfondi ». Les notes s'échelonnent de 17/20 à 14/20 et tous ont réussi.

Il s'agissait d'un groupe de professionnels souvent chevronnés et ayant énormément investi dans cette formation. Leurs résultats sont excellents. Les appréciations de

stage que j'ai pu consulter montrent le haut niveau de compétence antérieure. Voici quelques extraits :

« Par ailleurs, elle a fait partie à part entière de l'équipe de circonscription, où grâce à sa maturité et à sa compétence elle a su se situer en travailleur social expérimenté et partager avec ses collègues ses réflexions professionnelles pour le profit de tous ».

« Non seulement (elle) s'est intégrée très rapidement à l'équipe des travailleurs sociaux de la circonscription de service social DASS grâce à ses exceptionnelles qualités de relation, à sa grande curiosité d'esprit et à sa non moins grande disponibilité, mais elle a été grâce à ses expériences précédentes, un élément dynamique permettant une amorce de travail social collectif. »

« Professionnelle confirmée, elle évolue avec aisance dans le travail social. Grande richesse d'échanges du fait de son expérience professionnelle, particulièrement approfondie dans le travail interdisciplinaire. Sa grande finesse de perception des problèmes psychologiques et socioculturels, lui permet d'analyser avec objectivité et recul les différents courants de pensée. »

Certaines ont fait aussi des stages comme enseignants de service social et leurs appréciations ont été portées dans le livret scolaire :

« A assumé en 1975 et 1976 des travaux pratiques dans notre Ecole. L'excellent travail de préparation pédagogique qu'elle a effectué a été très apprécié par les enseignants et les étudiants... Elle a été une partenaire efficace et solide dans l'équipe, nous apportant son expérience de 25 années de travail. Elle a représenté pour les étudiants, une solide identification à un travailleur social de qualité. »

« Madame... assume un enseignement auprès des étudiants de I° et II° années... La culture générale, la rigueur intellectuelle et la formation pédagogique acquise par ... sont précieuses et appréciées tant par les professeurs que par les étudiants. »

Les groupes suivants

Les premières promotions étaient composées majoritairement de professionnels latino américains :

Groupe 1 – 1976

14 professionnels tous latino américains (chiliens, uruguayens, brésiliens)

Groupe 2 – 1977

16 professionnels, 15 latino américains et 1 nord américaine

Groupe 3 – 1978

16 professionnels 14 latino américains (argentins, chiliens, uruguayens, brésilien) et 2 européens

Groupe 4 – 1979

18 professionnels dont 10 latino américains, 5 européens (Belgique, Espagne, Portugal, Allemagne) et 1 de Hongkong et 1 de Djibouti

Il faut donc attendre quatre ans pour voir se diversifier réellement les origines des professionnels en formation d'adaptation, et les groupes devenir plus hétérogènes.

Et après ?

Suzana GONZALEZ (uruguayenne) est arrivée en 1977 et a été accueillie dans le 3^{ème} groupe de la formation d'adaptation. Par la suite elle deviendra cadre pédagogique à l'ENS (1986) et responsable de la formation des assistants sociaux. A ce titre, elle a été témoin des différents moments de cette formation et analyse pour nous certaines étapes :

« La deuxième étape entre 1980 et 1990 voit le maintien de cette formation. Pour l'ENS c'est une question de principe plus qu'une vision à long terme. Les demandes sont plus « individuelles » et plus hétérogènes, il y a moins de candidats en général dans cette période (une année, l'ENS n'ouvre pas) le financement reste très incertain et les négociations difficiles à mener pour maintenir malgré tout le dispositif. Le coût du « sur mesure » est un « luxe », il faut envisager des ponts et des cours avec la formation initiale. D'autres centres abandonnent l'offre de formation et dirigent vers l'ENS les demandes isolées qui leur arrivent. »

« Au début des années 90, avec l'Europe, les perspectives changent mais les difficultés pour obtenir du Ministère un engagement sérieux en matière de subventions donnent lieu à des questions : faut-il continuer ? Dans quel cadre ? »

« La 3^{ème} étape entre 1990 et 2000 voit se produire des changements, un regain d'intérêt de la part des acteurs institutionnels. Il nous arrive un nouveau type de public : aux personnes ayant un projet personnel - souvent un conjoint français - s'ajoute le public traditionnel des réfugiés politiques (majorité d'africains, et parmi eux beaucoup de ruandais). La DRASSIF²⁴ s'engage de plus en plus, le Ministère suit le mouvement. C'est l'heure de revoir les formations sociales à la lumière des compétences ceci repositionne de fait la formation d'adaptation. »

« Etape 4 de 2000 à 2010 (?) La formation d'adaptation est-elle un ancêtre de la VAE ?

Elle peut se vanter d'avoir misé et mis en pratique, avant l'heure, une logique de compétences et une politique de « gagnant / gagnant » ! En tant que responsable de la formation des AS à l'ENS, je suis impliquée à l'heure de la dernière réforme des études des AS et je joue un rôle différent en tant qu'héritière / promotrice (de cette formation) ! »

La formation d'adaptation s'installe donc dans la durée, change et s'adapte aux différentes périodes historiques, évolue avec son temps, ouvre des nouvelles perspectives. Poursuit son chemin aujourd'hui avec des nouveaux textes qui consignent l'équivalence des diplômes européens.

²⁴ Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Ile de France

Une page d'histoire ne se tourne pas, elle se prolonge dans notre compréhension du changement, des circonstances qui l'ont fait naître et des évolutions toujours à l'œuvre. Cette page ci est un exemple du caractère international de notre profession d'assistant de service social, de sa capacité à transposer ses méthodes d'intervention dans des contextes différents et de l'universalité de ses finalités et options éthiques et déontologiques.

La Seyne sur Mer, mai 2009

Cristina DE ROBERTIS
cristina.de-robertis@wanadoo.fr

BIBLIOGRAPHIE

FAUCOUP Yves *Maria Teresa Alessandro, trabajador social* dans *Champ Social*, Revue mensuelle des travailleurs sociaux (page 18) N° 12 décembre 1974

La Revue Française de Service Social, *Nos collègues chiliennes et chiliens en France*, N° 104, 4^{ème} trimestre 1974

Champ Social, revue mensuelle des travailleurs sociaux N° 10, août - septembre 1974

DANE Carole *Formation d'adaptation pour l'exercice du service social en France : expérience de solidarité internationale* dans http://isw.sagepub.com/cgi/pdf_extract/21/4/27
International Social Work 1978, Vol 21, N° 4

TEXTES OFFICIELS

Loi N° 46-630 du 8 avril 1946 relative à l'exercice des professions d'assistantes de service social et d'infirmières

Décret d 31 mars 1951, J. O. du 1 avril 1951 relatif au diplôme d'Etat d'Assistante Sociale

Décret N° 76-53 du 12 janvier 1976 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social

Arrêté du 19 janvier 1976 relatif à l'examen du diplôme d'Etat d'assistant de service social pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger (J.O. du 26 février 1976)

Arrêté du 17 décembre 2004 relatif aux conditions d'accès à la profession d'assistant de service social

TEMOIGNAGES

BLANC Bernadette – texte du 18 février 2009

BONNEAU Jacqueline – courriel daté du 21 janvier 2009 et du 24 avril 2009

GONZALEZ Suzana – texte depuis l'Uruguay, mars 2009

MORINIERE Geneviève – note du 1^{er} mars 2003, documents et correspondance du 24 février 2009

DOCUMENTS D'ARCHIVES

Avant 1974

1957 – Pays d'origine des étudiantes non métropolitaines reçues à l'ENS qui ont mené leur formation d'assistantes de service social jusqu'au DE

1967 – Rapport de présentation de l'Ecole Normale Sociale (19 juin)

1974

Liste des assistantes sociales étrangères, diplômées de leur pays d'origine, préparés par l'école Normale Sociale au Diplôme d'Etat français ces dernières années (S/date)

5 mai – Compte rendu réunion du 3 mai « problème des assistantes sociales chiliennes réfugiées en France »

13 juin- Déclaration du Comité de coordination des Assistantes Sociales de la C.G.T. (Confédération Générale du Travail)

S/d – Résolution des assistants sociaux C.G.T. UGICT du Val de Marne

14 juin – Lettre de la présidente de l'ANAS au Directeur de l'Action sociale, Ministère de la Santé

25 juin – Appel à la solidarité avec les AS emprisonnées au Chili – étudiants AS de Montpellier

2 juillet – Communiqué aux ASH « A propos de la situation des assistantes et assistants de service social chiliens » signés cadres pédagogiques de l'ENS et AS Cimade

4 juillet – lettre à Mlle LANGUINIER présidente du Comité d'Entente des Ecoles de service social

4 juillet – Communiqué « A propos des assistantes et assistants de service social chiliens », signé par les cadres pédagogiques et AS de la Cimade, envoyé aux professionnels et à la presse

11 juillet – lettre au Secrétaire d'Etat à l'Action Sociale et à la réadaptation, Ministère de la santé

12 juillet – Lettre à M. ASSATHIANY directeur régional de l'Action Sanitaire et Sociale

12 juillet – Lettre à Jacqueline BONNEAU conseillère technique et pédagogique au Ministère de la Santé

17 juillet – Lettre de la CFDT, Fédération Nationale des Syndicats des Services de Santé et services sociaux à B. BLANC

18 juillet – Lettre à M. PONS Ministre plénipotentiaire, envoi du dossier

23 août – Lettre de Mme de GIVRY permanente ANAS à G. MORINIERE

s/d septembre ou octobre- lettre des cadres pédagogiques et As Cimade aux professionnels ayant répondu l'appel du 4 juillet

6 novembre – lettre à M. PONS Ministre plénipotentiaire suite à l'entretien

15 novembre – Compte rendu – Démarche faite au Ministère de la Santé par directrice ENS

20 novembre – Compte rendu démarche auprès de Mlle SARRUT au Ministère des Affaires Etrangères

6 décembre – Lettre de M. RAMOFF Direction de l'Action sociale, sous direction des professions sociales à G. MORINIERE au sujet de la rémunération des stages pour les AS étrangers

20 décembre – Rapport sur le « Groupe des assistants sociaux latino-américains à l'école Normale sociale, 1974 – 1975 »

1975

15 janvier – Lettre du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Santé à Monsieur le Ministre des Postes et Télécommunications pour favoriser l'emploi des professionnels étrangers

16 et 24 janvier – Notes manuscrites de G. MORINIERE au sujet des bourses et aides financières accordées

4 février – Déclaration du SASCER – CFDT, demandant une autorisation d'exercer

26 février – Communication de Mme de GIVRY ANAS, employeurs potentiels ayant donné leur accord

15 mai – Lettre conjointe ANAS, CGT, CFDT et ENS au secrétaire d'Etat à l'Action Sociale et à la Réadaptation

13 juin – compte rendu de la démarche conjointe ANAS, CGT, CFDT et ENS reçus par M. RAMOFF Directeur de l'Action sociale

9 septembre – Lettre à Mlle WAGNER Présidente du Comité d'entente des écoles de Service Social

26 septembre – Lettre à M. SELLIER Direction Générale de l'Action Sanitaire et Sociale

1976

15 janvier – Note pédagogique et bilan de l'enseignement du français, par Mme PATUREAU

1 juin – Note d'information sur la Formation d'Adaptation, programme, répartition des enseignements

Octobre – Livrets scolaires du premier groupe de formation d'adaptation

9 novembre – Lettre de convocation aux épreuves du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service social du premier groupe de formation d'adaptation, signée de la Directrice de l'ENS

9 novembre – Liste du groupe, des titres des « rapports de stage approfondis » présentés

Novembre – résultats de la première session d'adaptation

1977 et suivants

Listes des participants aux groupes de formation 2, 3 et 4

Livres, articles, revue

LADSOUS Jacques 2008 *Profession : éducateur. De rencontres en rencontres* Paris L'Harmattan coll. Histoire de vie et formation

Construit comme une conversation dans laquelle Jacques LADSOUS raconte les rencontres qui ont marqué sa vie professionnelle et personnelle, ce livre apporte un éclairage sur l'itinéraire d'un de ceux qui construisirent l'éducation spécialisée. De l'exode de 1940 à la résistance et au maquis, Jacques LADSOUS commence un parcours d'éducateur dans la protection de jeunes dont la vie était menacée par Vichy et les nazis. Une autre expérience marquante est celle de l'Algérie où « la rencontre avec l'autre, l'étranger, l'étrange » le conduit à s'engager dans une pratique de solidarité qui ne sera pas du goût des autorités coloniales. Passant de rencontres plus professionnelles à des rencontres plus personnelles, le parcours de Jacques LADSOUS s'enrichit de ces rencontres, montre les multiples facettes d'un engagement social continué tout au long d'une activité professionnelle diverse. Aujourd'hui encore, à 81 ans, Jacques LADSOUS poursuit le combat de la solidarité et de la fraternité, combat commencé, sous d'autres formes, dans les années noires de l'occupation.

DELIGNY Fernand 2008 *L'arachnéen et autres textes* Paris Editions de l'Arachnéen

Ecrits au milieu des années 1970, de nouveaux textes de Fernand DELIGNY traitent de la période où il vit dans les Cévennes depuis 1968. C'est dans cette région qu'il a créé un réseau de prise en charge des enfants autistes.

CHOVAUX Olivier 2008 *Des colonies de vacances à l'économie sociale Histoire de l'UFCV (1907 – 2007)* Paris Publication de l'INJEP n° 92

Publié à l'occasion du centenaire de l'Union Française des Centres de Vacances, un document de l'INJEP retrace les principales étapes de cette association, née en 1907, qui passera des colonies de vacances à l'économie sociale. L'auteur, Olivier CHOVAUX, historien et militant, a écrit ce texte à partir des archives de l'association et des témoignages de ses militants.

BREJON DE LAVERGNEE 2008 *La Société de Saint Vincent de Paul au XIXe siècle. Un fleuron du catholicisme social* Paris Le Cerf Coll. Histoire religieuse de la France

Créé en 1833 par Frédéric OZANAM, la Société de Saint Vincent de Paul connaît un fort développement à Paris et en province au cours du XIX^e siècle. Dans un important ouvrage de plus de 700 pages, Mathieu BREJON de LAVERGNEE retrace les parcours types des adhérents du mouvement et recense les œuvres mises en place par la Société, notamment à Paris en matière de Logement.

WACJMAN Claude 2009 *Les fondements de l'éducation spécialisée* Paris Dunod 240 p

C. WACJMAN, psychologue et directeur de recherche (Université Paris Diderot Centre de recherche psychanalyse et médecine), se propose dans un livre sur l'éducation spécialisée d'explorer la dimension anthropologique de la pensée sur les inadaptations. Son hypothèse est que les conceptions de l'éducation spécialisée sont statiques depuis le XVIII^e siècle : selon lui, le modèle qui sert de base aux institutions de la société, en direction des inadaptés, ne se renouvelle pas depuis la Révolution. Ce livre vise à examiner les concepts qui ont construit l'histoire des réponses institutionnelles et des pratiques professionnelles de l'éducation spécialisée.

NORGEU Anne Marie 2009 *La Borde : le château des chercheurs de sens ? La vie quotidienne à la clinique psychiatrique de la Borde* Ramonville Saint Agne Ères Coll. L'éducation spécialisée au quotidien 128 p.

Anne-Marie NORGEU est monitrice à la clinique de La Borde, haut lieu de la psychothérapie institutionnelle créée par Jean OURY et Félix GUATTARI. Son livre, publié antérieurement en 2006, vient d'être réédité. Il s'agit là d'un témoignage sur la vie quotidienne d'une institution psychiatrique qui connu une grande célébrité dans le milieu travail social.

BOUGLE Gaston 2009 *Solidarisme et libéralisme* Paris L'Harmattan Coll. Logiques sociales 252 p.

Le solidarisme est l'un des courants idéologiques qui, aux cotés du catholicisme social et du courant protestant « Foi et Vie », a été à l'origine du travail social. L'ouvrage de l'un de ses théoriciens, Gaston BOUGLE vient d'être réédité. Edité pour la première fois en 1904, il est constitué d'une série de conférences, dont la première "L'évolution du solidarisme" imprime sa marque à l'ensemble. Le fil conducteur de la pensée de Bouglé est dans cet ouvrage comme dans l'ensemble de son œuvre, la volonté de concilier les exigences de la liberté individuelle et celles de la justice sociale.

AUZOU-RIANDEY Dominique MOUSSY Bernadette 2009 *Les enjeux du métier d'éducateur de jeunes enfants* Paris ESF Collection Action Sociale 188 p.

Dans l'ouvrage qu'elles consacrent au métier d'éducateur de jeunes enfants, Dominique AUZOU-RIANDEY et Bernadette MOUSSY retrace, dans une première partie, « la longue histoire des éducateurs de jeunes enfants ». S'appuyant sur cette histoire et sur la récente réforme de la formation, cet ouvrage se donne pour objectif de mettre en évidence le retour aux sources du métier qui n'a cessé d'être un métier social.

BRODIEZ-DOLINO Axelle 2009 *Emmaüs et l'abbé Pierre* Paris Presses de Sciences Po 384 p.

Comment une petite organisation de chiffonniers, née dans le contexte de pauvreté de l'après guerre, est-elle devenue une des plus importantes ONG française et un mouvement international ? C'est à cette question que répond l'ouvrage d'Axelle BRODIEZ-DOLINO, historienne, chercheuse au CNRS. Les ouvrages sur le fondateur, l'abbé Pierre, sont nombreux mais peu ont traité de l'histoire d'Emmaüs. A partir d'un travail sur les archives de l'organisation, l'auteure présente plusieurs chapitres sur la chronologie de l'association des années 1950 à aujourd'hui. « L'implosion (1954-1958) » de l'organisation est traitée et permet de voir que, sous le sigle Emmaüs, existent plusieurs mouvements séparés par des clivages idéologiques ou par une spécialisation dans un champ. Un chapitre porte sur les « compagnons d'Emmaüs des trente glorieuses » ; il décrit la vie des communautés. Un autre est consacré à « Emmaüs international, nouveau moteur politique ». Le livre se termine par une conclusion qui questionne le « politique et religieux dans l'humanitaire », le comment « gérer l'hétérogène » et qui trace quelques pistes sur les « enjeux d'avenir ».

CHAUVIÈRE Michel 2009 *Enfance Inadaptée L'Héritage de Vichy* suivi de *L'efficace des années quarante* Paris L'Harmattan Coll. Le travail du social 316 p.

Publié en 1980, le livre de Michel CHAUVIÈRE sur l'enfance inadaptée était l'un des premiers à se pencher sur l'histoire de la création de l'éducation spécialisée. Montrant comment le gouvernement de Vichy a lancé une politique de rééducation des enfants délinquants ou en danger dit moral, M. CHAUVIÈRE suit la mise en place des associations spécialisées, dont les ARSEA (Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), et la création d'un corps professionnel qui deviendra celui des éducateurs spécialisés. Il traite également les premières années qui ont suivi la Libération au cours desquelles s'est construit le secteur de l'enfance inadaptée. L'auteur ajoute à son texte une postface, intitulée "*L'efficace des années quarante*", qui lui permet de répondre aux vives controverses qu'a suscitées la thèse générale de ce livre et d'élargir son propos jusqu'à l'actualité des politiques sociales.

CAPUANO Christophe 2009 *Vichy et la Famille Réalités et faux-semblants d'une politique publique* Rennes Presses Universitaires de Rennes Coll. Histoire 356 p.

L'idée que la famille ait été une priorité politique de Vichy est, selon Christophe CAPUANO, loin de la réalité historique. Fondé sur des archives publiques et privées inédites, son ouvrage met à jour un système qui tente de dissimuler les contradictions au sein de l'appareil d'État, les entraves à l'élaboration d'une politique publique cohérente, les menaces sur le fonctionnement même de son administration familiale et les échecs de ses projets familiaux. L'auteur parcourt l'histoire des politiques familiales de la fin de la III^e République à la Libération. On passe ainsi du surinvestissement du familial avec le code de la famille en 1939 à l'institutionnalisation du familial par Vichy, marquée par :

- la création du secrétariat d'Etat à la famille
- la coordination des mouvements familiaux
- le rôle renforcé des caisses de compensation
- l'importante propagande familiale

D'une certaine manière, la Libération va accepter, selon l'auteur, le « legs familialiste » de l'Etat Français.

KNIBIEHLER Yvonne 2009 *La sauvegarde de l'enfance dans les Bouches-du-Rhône* Rennes Presses de l'EHESP 192 p.

L'Association *Sauvegarde de l'Enfance* des Bouches-du-Rhône, l'une des plus importantes de France, constitue un magnifique observatoire pour qui veut étudier la protection de l'enfance au XXe siècle en France. Née entre les deux guerres, elle s'est donné pour mission de protéger les « enfants de justice », enfants délinquants, enfants « en danger », enfants maltraités. Son histoire, rédigée par Yvonne KNIBIEHLER, dont les nombreux travaux sur l'histoire des femmes et l'histoire du service social son connus, vient d'être publiée. La première période de cette histoire commence entre les deux guerres avec la création du Comité de protection de l'enfance en danger par Germaine POINSO-CHAPUIS, comité dont les origines sont à chercher du côté comité de défense des enfants traduits en justice crée en 1893 par l'avocat VIDAL-NAQUET. Mais c'est surtout après la deuxième guerre mondiale que l'association commence à se développer. Dans cette histoire Y. KNIBIEHLER distingue des permanences et des seuils de changement. Les permanences sont à la fois le regard sur l'enfance faisant du mineur délinquant un mineur en danger et la stabilité de la structure associative. Quant aux seuils de changements, l'auteur distingue, dans son introduction, quatre étapes :

« Primo. Aux origines (années quarante et cinquante), la Sauvegarde s'inspire de l'ancienne charité chrétienne : elle assure un « service social » professionnalisé en milieu féminin. Secundo. Au début des années soixante, la création de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) donne à l'ASSSEA l'occasion de collaborer plus étroitement avec l'institution judiciaire et une activité « socio-éducative » où des hommes prennent place. Elle connaît un grand succès et une expansion gratifiante.

Tertio. Durant les années quatre vingt, la crise économique et la décentralisation administrative freinent sa progression et l'obligent à chercher de nouveaux partenaires.

Quarto. Au seuil du XXIe siècle, une législation nouvelle lui impose des efforts d'adaptation et le renouveau du mouvement associatif l'invite à reprendre l'initiative ».

Cet ouvrage présente un double intérêt. Tout d'abord pour les travailleurs sociaux des Bouches du Rhône il apporte une connaissance approfondie d'une des plus importantes associations sociales du département. Mais, surtout, cet ouvrage est important pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du travail social en France car, au travers de l'histoire d'une association particulière – la Sauvegarde des Bouches du Rhône – nous pouvons retrouver des traits communs à la plupart des associations de protection de l'enfance de ce type. Ne retenons qu'un seul exemple de ces traits communs : un regard rapide sur de nombreuses associations montre le passage, au cours des 25 dernières années, d'une directrice femme et assistante sociale à un directeur homme et éducateur spécialisé.

FAUCONNIER CHABALIER Martine 2009 *Les destins croisés des pupilles et de leurs familles (1914 – 1939)* Rennes Presses de l'EHESP 240 p

A partir d'une recherche en Ille et Vilaine portant sur un corpus de 5 000 pupilles et l'analyse approfondie de près de 400 dossiers, le tout sur la période 1914 – 1939, Martine FAUCONNIER CHABALIER, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, dresse un tableau de l'évolution des destins des pupilles et de leurs familles. Après un premier chapitre traitant

du contexte sociohistorique et socioéconomique, l'auteur organise son livre en chapitres traitant chacun l'un des protagonistes de cette histoire : les pupilles, les parents des enfants trouvés, les mères des enfants abandonnés, les familles des enfants orphelins et les familles des enfants moralement abandonnés. Le dernier chapitre croise ces destins.

LEBON Francis 2009 *Les animateurs socioculturels* Paris La Découverte Coll. Repères/Sociologie 128 p

Chargé de recherche à l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) et rédacteur en chef de la revue *Agora Débats/jeunesses*, F. LEBON vient de publier un livre qui présente et analyse le groupe professionnel des animateurs socioculturels. En quatre chapitres traitant de la construction du groupe professionnel, de sa sociologie, des diplômes, de l'emploi et des modalités de travail, il brosse les principales caractéristiques de ces professionnels qui sont, selon ses chiffres, autour de 110 000.

Histoire et Société : fin de publication

Les deux derniers et ultimes numéros de la revue *Histoire et Société* viennent de paraître : les numéros 27 et 28 datés tous les deux de janvier 2009. Le dossier du n° 27 a pour thème « *L'histoire environnementale comme histoire sociale* ». Plusieurs articles traitent des rapports entre l'environnement et le social comme, par exemple, l'article de Stéphane FRIOUX sur « *L'eau pure pour tous ! Mobilisations sociales contre la pollution des eaux douces françaises (1908 – années 1960)* ». Dans ce même numéro on peut trouver un index des articles parus dans la revue du n° 1 au n° 27. Le numéro 28 reproduit des articles déjà publiés dans la revue, rassemblés sous le thème « *Le travail au cœur de l'histoire sociale* ». Plusieurs dossiers photographiques déjà publiés sont également reproduits.

HELFTER Caroline « Le double visage du Cédias Musée Social » *A.S.H.* n° 2599 6 mars 2009 pp. 27 - 29

Dans son dernier numéro, les ASH proposent une « visite guidée » du CEDIAS Musée Social, crée en 1894. Partant de l'histoire de cette institution, l'auteure insiste sur la richesse de la bibliothèque, une des plus riches sur l'action sociale, bibliothèque qui a été constituée au départ par les rapports des philanthropes étudiant la « question sociale » au quatre coins du monde. Cet aspect d'études situe le Musée social comme le laboratoire de la III^e République, laboratoire où s'élaboraient les systèmes de protection sociale et d'action sociale. Cette fonction laboratoire se poursuit aujourd'hui car le CEDIAS est un organisme qui développe l'expertise et la recherche en matière d'action sociale.

Du côté des associations histoire

RHTS

Au cours du premier semestre de l'année 2009 le Réseau Histoire du Travail Social a publié deux numéros de son bulletin « Contact » du Réseau Histoire du Travail Social. Dans le premier est publié une synthèse de la communication de Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN sur « *La guerre, l'Occupation et le régime de Vichy : de nouvelles perspectives pour le travail social* ». Dans le deuxième est publié la communication de Florence LORIAUX, archiviste au CARHOP (centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire) à Bruxelles sur « *Histoire des femmes et les syndicats à la fin du XIXe siècle en Belgique* »

Le lundi 18 mai 2009 la journée d'étude a été organisée au SERHEP à Ville-Evrard (Seine Saint Denis) avec une communication sur « *l'histoire de la psychiatrie* » le matin et, l'après midi visite présentation du musée d'histoire de la psychiatrie

En octobre 2009 sera célébrée les 20 ans du Réseau Histoire du Travail Social

CEDIAS RHTS 5 rue Las Cases 75007 Paris

..

AH-PJM

Egalement deux numéros de « Pour l'histoire.. » de l'Association pour l'histoire de la protection juridique des mineurs Le numéro 49 de décembre 2008 publie un article de Jacques BOURQUIN sur la structure fermée mise en place par l'Education Surveillée rue Sedaine à Paris (1966-1975). La publication des sommaires des « Annales de Vaucresson » se poursuit pour la période 1984-1990, correspondant à la création du CRIV (Centre de Recherche Interdisciplinaire de Vaucresson).

Le bulletin numéro 59, daté de mai 2009, est consacré, dans sa quasi intégralité, à « la départementalisation, un tournant pour l'Education Surveillée ». Cette départementalisation a conduit à créer des directions départementales de l'Education Surveillée afin de favoriser « l'encadrement local des politiques de prévention et d'action éducative et sociale en direction de la jeunesse ».

Un site vient d'être créé qui enrichit le centre d'exposition "Enfants en justice. XIX^e-XX^e" de Savigny sur Orge. Intitulé « Enfants en Justice XIX^e-XX^e siècles », ce site vise à promouvoir l'histoire de la Justice des mineurs sur le web en mettant à disposition des chercheurs et du grand public des outils documentaires et des corpus thématiques raisonnés. Il a également vocation à favoriser la diffusion de travaux historiques par des bibliographies mises à jour, la mise en ligne de documents et d'images à valeur de sources et l'accueil d'expositions virtuelles. Le site : www.enfantsenjustice.fr

C'est également à Savigny sur Orge que s'est déroulé l'Assemblée Générale annuelle de l'association. L'après midi a été consacrée à la présentation par Claire DUMAS et Françoise TETARD de leur livre récemment paru « *Filles de justice, du Bon Pasteur à l'Education surveillée, 19^e -20^e siècle* »

AH.PJM Ferme de Champagne, rue des palombes, 91600 Savigny/Orge

CNAHES

Dans une nouvelle maquette *la lettre* du CNAHES (n° 31 de janvier 2009) publie la biographie de Marie Thérèse PERRIN fondatrice d'un des premiers accueils « mères mineures avec enfants » (1950). Cette biographie s'inscrit dans le projet du CNAHES Ile de France d'un dictionnaire biographique des personnes ou institutions ayant marqué l'éducation spécialisée.

L'association organise, en octobre prochain, sa journée d'étude annuelle (à l'Université Paris 8 Saint Denis) sur le thème « l'éducation spécialisée au Maghreb avant et après les indépendances ».

CNAHES 63 rue Croulebarbe 75013 Paris

De son côté le CNAHES Lorraine a publié un ouvrage qui rassemble les actes de la journée organisée, le 29 novembre 2007, par la section lorraine du CNAHES. L'ouvrage peut être commandé en écrivant à l'adresse suivante : cnahes.lorraine@free.fr. Son prix est de 20,50 €, frais de port compris.

CNAHES Lorraine 2008.- *Ières Assises de l'Histoire du Travail social en Lorraine : 29 novembre 2007* - IRTS de Lorraine.- Paris-Nancy-Laxou, CNAHES. 151 p.

Mémoires Vives Centres Sociaux

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 13 juin dernier dans l'un des plus anciens centres sociaux : la résidence sociale de Levallois Perret ; Par ailleurs, à la suite du décès de son fondateur Robert DURAND un document a été publié lui rendant hommage.

Mémoires vives Centres Sociaux 10 rue Montcalm 75018 Paris

Association Provençale pour la Recherche en Histoire du Travail Social

**Notre adresse : La Cité des Associations
Boîte aux lettres 192
93 La Canebière
13233 Marseille cedex 20**

**Notre courriel :
aprehts@wanadoo.fr**